

La situation à l'ÉSPÉ de Créteil est toujours aussi critique, faute d'un nombre suffisant de formateurs pour assurer les formations dans le Premier degré et à cause de mises en stage dans des conditions particulièrement difficiles. Aucune amélioration à attendre pour l'an prochain : toujours deux concours de recrutement de PE, toujours des stagiaires en « duo » dans les classes, toujours l'extrême difficulté à trouver des formateurs pour aller les voir dans leurs classes.



La lettre de la formation  
des enseignant.es & CPE

JUIN 2018, n° 2 | Lettre réalisée sous la responsabilité du collectif FDE par Michèle Artaud, Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Michela Gribinski, Marie-France Le Marec, Stéphanie Péraud-Puigsegur, Pierre Sémidor avec la collaboration de Pierre-Emmanuel Berche et Aude Gerbaud (SNESUP de Rouen et Créteil).

Communiqué des élu-e-s au CE : *« Les élus du Conseil de l'ÉSPÉ, en date du 14 juin 2018, s'inquiètent vivement des informations qui circulent actuellement dans la presse à propos d'une probable réforme de la formation des enseignants. Ayant lu attentivement les différents rapports de la Cour des comptes, ayant écouté les propos du ministre Blanquer lors de sa venue à l'ÉSPÉ de Rouen, ils demandent qu'un vrai débat puisse avoir lieu sur la formation des enseignants avant toute prise de décision politique. Ils refusent, par principe, toute précarisation des futurs stagiaires et réaffirment haut et fort leur attachement aux concours de recrutement et au statut de fonctionnaires-stagiaires. »*

Dans notre dernière Lettre FDE nous évoquions la situation de l'ESPE de Rouen, sans direction depuis 6 mois... Ci-dessous la déclaration au Conseil d'administration de l'Université de Rouen-Normandie (URN) de l'ensemble des responsables pédagogiques des formations de l'ÉSPÉ de l'Académie de Rouen.

*« Suite à la demande de la présidence de l'URN lors de la réunion du 8 juin 2018 rassemblant tous les responsables pédagogiques de l'ÉSPÉ, ceux-ci lui ont transmis la liste de l'ensemble des missions et tâches relevant de la direction de l'ÉSPÉ et des responsables de ses sites nécessaires à l'organisation de la rentrée 2018 – et à la mise en œuvre des formations de la prochaine année universitaire. Au regard des informations dont nous disposons ce jour, nous constatons que de trop nombreuses missions et tâches*

*ne peuvent être conduites par la présidence de l'URN qui a placé les formations de l'ÉSPÉ sous son autorité directe. De plus, suite à la rencontre des représentants élus avec le président du Conseil d'École de l'ÉSPÉ de l'Académie de Rouen le 13 juin 2018, il apparaît que ce conseil ne sera pas convoqué avant qu'un administrateur provisoire ne soit désigné.*

*En conséquence, l'ensemble des responsables pédagogiques des formations de l'ÉSPÉ (mentions, parcours, parcours adaptés, stages, etc.), réunis le 14 juin 2018, affirme l'impossibilité d'organiser la rentrée et la mise en œuvre des formations de l'année 2018–2019 dans le cadre et le respect du dossier d'accréditation de l'ÉSPÉ de l'Académie de Rouen signé le 16 février 2017 pour la période 2017–2021. Sans évolution favorable de cette situation de crise, nous suspendrons l'intégralité de nos missions de responsables pédagogiques le 4 juillet 2018. »*

Nous avons appris la brutale disparition de notre camarade du SNESUP-FSU de l'université de Reims, Martino Nieddu, qui a décidé de mettre fin à ses jours. Nous adressons toutes nos condoléances à ses proches et à ses collègues. Nous avons eu l'occasion d'être en contact avec lui cet hiver, dans le contexte de la lutte des collègues de l'ÉSPÉ de Reims, à qui le ministère avait demandé, par la voix(e) de la DGESIP une diminution d'environ 100 h dans les maquettes du master MEEF (voir la Lettre de la FDE, novembre 2017). Nous conservons de Martino Nieddu le souvenir d'un militant, très actif, qui s'était alors beaucoup impliqué dans ce combat, en cherchant à mobiliser tou-te-s les collègues de l'université et de l'ÉSPÉ et interpellant, comme il le disait, « les camarades du national ». Comme il l'avait écrit à propos de cette lutte : « Là, résister est à mon avis un devoir ». Et dans un autre message : « Du rire, et de la joie de se battre tous ensemble ! » C'est nous qui soulignons, oui, « se battre tous ensemble ». Nous saluons son engagement et plus que jamais continuerons ce combat pour des conditions de formation dans les ÉSPÉ qui bannissent la souffrance au travail.

Extrait du compte rendu du dernier CE par les élu-e-s FSU : *« Depuis quelque temps déjà des collègues évoquent des comportements dont ils et surtout elles sont victimes à l'ÉSPÉ. La dégradation continue des conditions de travail impacte tous les personnels, suscitant découragement, fatigue, stress, etc., mais certains faits qui nous ont été rapportés (violence verbale, menaces, propos diffamatoires) sont insupportables. Nous rappelons que certains actes constituent des délits. Nous demandons que la direction prenne toutes les mesures structurelles nécessaires pour*

que la situation s'améliore (parmi les pistes évoquées : réduire le cumul des responsabilités et missions, créer une responsabilité d'assesseur à la pédagogie, réhabiliter les instances comme lieux de partage d'informations et de débats, favoriser la discussion collective, etc.). »

Pour rappel : « Chacun-e doit savoir qu'il-elle dispose du droit de consigner dans le registre de santé et sécurité au travail, toutes les suggestions et remarques qu'il ou elle juge opportun de formuler dans le domaine de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail. Ces remarques ou signalements peuvent tout autant porter sur un risque de chute, que sur la dégradation de conditions de travail ou sur une exposition au bruit. »

#### ACTUALITÉS (4) | ÉSPÉ DE NANTES

La contractualisation en marche dans l'académie de Nantes. Nous en parlions dans la précédente lettre FDE également. Lancée par l'intersyndicale des sections départementales de Loire-Atlantique (CGT, SNUIPP-FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT, FO, SUD et FCPE 44), une pétition appelle à ne pas embaucher de contractuels en Loire Atlantique. Le ministère envisage en effet l'embauche de 80 contractuels dans le premier degré alors que de nombreux fonctionnaires demandent la Loire-Atlantique qui leur est refusée.

« Ces recrutements caractérisent un sous-effectif de PE dans notre département et une volonté de faire de la contractualisation et de la précarité une logique d'emploi programmée dans les services publics illustrée concrètement par la diminution drastique des postes offerts au concours du CRPE dans l'académie de Nantes cette année. Cette décision inacceptable remet aussi en cause le principe d'enseignant.es formé.es devant les élèves ».

La pétition est ici : <https://frama.link/XLe3sQDV>.

#### « RÉFORME » DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS : BLANQUER OU... MITHRIDATE ?

On connaît le ministre de l'Éducation nationale donneur d'ordres et idéologue : doctrine et fêrule sont désormais bien documentées et leur traduction en autant de circulaires et autre petit livre orange a donné lieu à des analyses incisives, comme celles de P. Devin par exemple (<https://frama.link/-ZwuErao> et aussi <https://frama.link/FtGB4RVu>) ou l'article de R. Goigoux, « Formation de formateurs dans le domaine de l'enseignement de la lecture et de l'écriture au CP » (<https://frama.link/c9LsCyqU>) ou bien encore à nos récentes *Lettres de la FDE* (mai et juin 2018) et à

notre récent dossier de *Former des maitres*, n° 665 (mai 2017).

Que fera Jean-Michel Blanquer des préconisations organisationnelles que lui souffle (comme ça se trouve) le « Rapport de diagnostic » sur la « Formation continue des professeurs du premier degré » (<https://frama.link/WopntUMK>) qui lui a été remis en juin... 2017 ?

On y retrouve, entre autres marottes, parmi les « bonnes idées » de la dérégulation institutionnelle, ce qu'on lira non comme un malheureux *lapsus calami*, mais bien plutôt comme un signe décidément prémonitoire – étant donné la date de remise du rapport. À la page 8, le rapport préconise ainsi de « libérer l'organisation de la formation de la contrainte du remplacement assurée par les brigades de remplacement en mobilisant les étudiants de M1 en stage de responsabilité [?], en recrutant des contractuels alternant (*sic*) [?] et/ou en programmant les stages hors temps scolaire ».

On reconnaît là l'inventivité systémique des Inspections générales. Première question : pourrait-on être éclairés sur ce que recouvre la chimère dénommée « contractuel alternant » ? On voit bien le rôle de supplétifs qu'il s'agit de faire jouer aux M1, en les présentant, astuce suprême, comme « demandeurs » (p. 55) – rappelons que, pour le moment, les M1 ne connaissent que des stages d'observation et de pratique accompagnée. On se souvient des *scenarii* mis en avant pour la formation initiale par le ministre dans son dernier *opus* (trois ans d'« externat » et deux ans d'« internat ») et de l'hypothèse pour les concours d'une admissibilité en L3 et d'une admission en cours de M1 (!) ou en fin de M2. On reste saisi de la congruence du « meilleur des mondes possibles ». D'où, seconde question : à quand la révélation de l'entière vérité (enfin!) de la théodicée, dont on nous promet l'actualisation pour 2019-2020 ?

*Les perles... (ou la mithridation)*

Nous avons aimé, p. 55, § 3.7 **Des points d'analyse relativement convergents sur des organisations alternatives** : « Au terme des nombreux entretiens menés en académies, tant avec les différentes autorités des services déconcentrés, qu'avec les directions des ESPE, la mission a pu recueillir des analyses relativement convergentes : ses interlocuteurs sont globalement peu enclins à considérer comme réaliste (au regard des contraintes budgétaires à venir) l'option consistant à penser que la progression des moyens de remplacement constitue la réponse adaptée aux besoins de formation des PE en présentiel d'élèves. »

Si, comme nous, vous avez du mal à comprendre, nous vous proposons la traduction suivante : *l'entre-soi des pilotes de la FDE est parfaitement d'accord pour*

continuer à nous demander toujours plus avec toujours moins de moyens! Limpide, non? ♥

### LA COUR DES CONTES ?

*Ou quand la Cour des comptes se mêle de la formation des enseignants au point de faire six recommandations*

Ce qui frappe, d'abord, c'est la logique étroitement comptable (mais qu'attendre d'autre d'une « Cour des comptes »!): si l'on peut comprendre que l'État en « veuille pour son argent », il faudrait d'une part que l'on puisse comparer l'investissement de l'État français pour la formation des enseignants à celui d'autres États de l'Union européenne et d'autre part qu'il y ait une réflexion appuyée sur les résultats des recherches en



éducation et les expériences des formateurs pour qu'une n-ième réforme puisse apporter de vraies solutions et non une marche forcée sans bilan sérieux de l'existant. Les ÉSPÉ n'ont pas les moyens humains et financiers de remplir toutes les missions qui leur sont confiées, notamment la Formation continue, à la hauteur de ce qui serait nécessaire pour faire évoluer les pratiques existantes, évolution qui demanderait du temps parce qu'il faut prendre en compte de nombreux facteurs pour que les conditions de modification des pratiques soient réunies.

♥ Variante « oulipienne » selon la méthode du N+7 avec le *Grand Robert de langue française*, (2001): « Au terminographe des nombreux entretiens menés en acalypses, tant avec les différentes auto-stop des servitudes déconcentrées, qu'avec les directrices des ESPE, le miston a pu recueillir des anamnèses relativement convergentes : ses intermédialités sont globalement

Il est illusoire de prétendre attirer les « meilleurs étudiants » par des modifications présentées comme allant de soi, mais qui, en réalité, sont susceptibles de détruire le peu de formation digne de ce nom que les ÉSPÉ sont arrivées à sauvegarder contre vents et marées, et qui ne changent ni les conditions de travail ni les conditions de rémunération, notamment pour les filières scientifiques, pour lesquelles le vivier d'étudiants formés en licence est insuffisant et dispose de débouchés plus séduisants en termes de reconnaissance sociale, de conditions de travail et de rémunération.

Pour entrer dans le détail de ce qui est proposé, nous avons déjà exprimé dans un communiqué de presse au



mois de mars la position du SNESUP-FSU, qui rejette la généralisation de l'entrée dans le métier d'enseignant sous statut de contractuel. L'hypothèse d'un concours (partiel ou total) en L3 doit garantir l'existence d'années préparatoires aux concours de recrutement pour celles et ceux qui ont quitté l'université ou sont passé-e-s par d'autres voies (le nombre de reconversions professionnelles dans le métier aujourd'hui est en augmentation, bien au-delà du recrutement des filières professionnelles). Elle risque fort d'allonger d'un an l'entrée en master MEEF pour les étudiants sortant de

peu enclines à considérer comme réaliste (au regard des contrastes budgétaires à venir) l'optracken consistant à penser que la proie des moyeuses de rempotage constitue la repose adaptée aux bestiasse de fornication des PE en présentiel d'éliminations.» Alors, n'est-ce pas mieux? On n'y comprend pareillement rien! Mais, au moins, c'est beaucoup plus drôle.

licence qui ne réussiraient pas l'admissibilité si l'on limite l'accès en master aux admissibles ou de rendre difficile la cohabitation en première année de master entre les admissibles et ceux qui ne le sont pas encore... En outre un concours ou une admissibilité en fin de L3 ne serait imaginable que s'il était suivi, pour les deux degrés, de deux années de formation effectives, sous statut d'élève professeur ouvrant droit à un vrai salaire (et donc à cotisations pour la retraite, etc.), avec une mise en responsabilité progressive (et non immédiate), accompagnée de supports de stages non intégrés dans le plafond des emplois. Cela permettrait non seulement une articulation pertinente et productive de la formation avec la pratique professionnelle mais aussi une possible adaptation des lieux de stages ainsi qu'une gestion des déplacements et de leurs coûts, financiers et humains.

À cet égard, la « concentration » des lieux de formation, ce que la Cour des comptes désigne par « mutualiser des formations au niveau inter-académique », est une illusion de papier qui ne prend pas en compte certaines des conditions nécessaires à une formation digne : un espace universitaire où former et des lieux de stages « proches ». On ne compte plus le nombre de démissions de stagiaires ayant une famille, qui ne peuvent plus gérer l'écartèlement entre le lieu de résidence, le lieu de stage et le lieu de formation, ou de stagiaires en souffrance parce que leur lieu de formation est très éloigné de leur lieu d'exercice, ou parce que certains sont nommés dans une académie et en formation dans une autre très éloignée. Une « rationalisation » est sans doute possible pour éviter de telles situations : elle ne conduirait pas nécessairement à une diminution du coût financier de la formation mais bien de son *coût humain* et donc à une augmentation des effets de la formation. Mais la considération du coût humain n'est pertinente que si une formation professionnelle de haut niveau est bien le but recherché, ce dont on peut douter malgré l'affirmation figurant dans la réponse des deux ministres.

En effet, les éléments communiqués laissent craindre une vision du métier régressive et à courte vue qui, loin de se fonder sur les recherches et notamment sur les recherches en didactique pour asseoir et développer des pratiques sur un temps conséquent, pense que l'on peut mettre en œuvre une professionnalité en six mois sur le terrain à partir des « aptitudes » et d'une « forte motivation pour le métier » accompagnées d'une surveillance rapprochée pour s'assurer de la conformité avec des directives dont la pertinence peut être sujette à caution – la quatrième recommandation, concernant seulement le MEN, demande en effet de « formaliser et de systématiser les procédures académiques de suivi des stagiaires et de repérage des difficultés tout en

organisant « pour chaque stagiaire en difficulté un plan de formation et de suivi individualisé et, préalablement à la titularisation, formaliser l'engagement de l'intéressé à suivre ce plan ».

Bien d'autres points sont inquiétants : Comment rendre compatibles : a) des exigences du MEN, peu ou pas fondées – par exemple celles qui ne manqueront pas de fleurir sous couvert du « suivi des stagiaires » cité précédemment ; b) des exigences issues de l'expertise des enseignants universitaires, rompus à l'analyse des besoins et c) la satisfaction de ces deux exigences précédentes, par la formation, avec des moyens intellectuels et financiers que le MEN refuse d'envisager ?

Comment peut-on à la fois prétendre que les enseignants ne sont pas suffisamment formés et vouloir diminuer de fait les heures de formation ? Comment peut-on ignorer la diversité des situations des étudiants et des stagiaires en master MEEF et faire encore une fois comme si le seul vivier des étudiants de licence était concerné ? Ces points, qui nous paraissent les plus vifs, ne semblent pas trouver d'écho dans les ministères concernés, qui peinent à entendre les personnels des ESPÉ, les enseignants et leurs syndicats.

En matière d'éducation et de formation, les phénomènes présentent des causes multiples, dont certaines sont liées à la société et à l'inadéquation de son rapport à l'école et à l'étude, qu'on ne change pas à coup de décets.

Les annonces se multiplient et la Cour des comptes joue le rôle ambigu de « la Brute », sous les accents faussement benoîts de la sincérité, à peine ventriloque des *desiderata* gouvernementaux, avançant des propositions déjà ficelées mais absolument pas discutées... C'est le principe du nouveau monde : *le dernier qui parle a raison !?*

Car de son côté, le ministère semble bien approuver les pistes avancées par la Cour des comptes et bien décidé à, non plus réformer, c'est l'ancien monde ça, mais à formater la formation des enseignants dans le moule d'une école « *en marché* ». Pour le SNESUP-FSU, il est temps de jouer cartes sur table : si le ministère entend faire une réforme chamboule-tout pour la rentrée 2019, qu'il le dise ! Et qu'il mette en place une véritable concertation pour une véritable réforme de la formation, effectivement universitaire et professionnelle, avec les moyens nécessaires. Cela ne peut pas s'envisager (encore une fois) au pas de charge (dix mois pour tout changer ?) et dans le secret des cabinets. *Chut, on disrulte !*

Le rapport est ici <https://frama.link/UjZAAsLh>. (L'illustration associée à ce rapport sur la page web de la Cour des comptes, est assez révélateur d'une certaine appréhension très genrée du métier).